

<https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article2692>



Journée d'information et de discussion

[STAGE] Réforme des lycées

- SNES académique de Dijon - Départements - Nièvre - Infos - Stages syndicaux - Stages syndicaux des années passées -



Date de mise en ligne : dimanche 5 octobre 2008

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Le SNES 58 propose à tous les enseignants du second degré une journée d'information et de discussion sur la réforme des lycées. La réforme qui se dessine actuellement semble complètement bouleverser le lycée actuel, pour laisser place à une organisation modulaire et une forte baisse des horaires de cours.

Pour le SNES 58, il est important d'informer les personnels sur cette réforme dont les conséquences se feront sentir sur le bac, le service des enseignants, mais aussi

STAGE "Réforme des lycées"

MARDI 18 NOVEMBRE

de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Bourse du Travail de Nevers

Programme de la journée :

- état des discussion au ministère et des annonces de l'administration,
- analyse des conséquences d'une telle réforme,
- enjeux d'une réforme des lycées (bac, post-bac, collège, économiques...)
- propositions alternatives,
- actions à envisager.

Qui peut participer à ce stage ?

Tout personnel de l'Education Nationale (syndiqué ou non) a droit à douze journées par an de formation syndicale (autorisation d'absence spéciale avec maintien du salaire).

Comment participer à ce stage ?

1) S'inscrire auprès du SNES-FSU 58 :

- par [mel](#) en fournissant votre nom, prénom, établissement d'exercice, numéro de téléphone, adresse postale et adresse électronique.

- ou par courrier en utilisant le formulaire (à télécharger ci-dessous)

<https://dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

formulaire d'inscription

2) Déposer son autorisation d'absence avant le 18 octobre 2008 au secrétariat de votre établissement.
Télécharger un Modèle d'autorisation d'absence (cliquer sur l'icone ci-dessous) :

<https://dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/rtf-a14e8.svg>

Modèle d'autorisation d'absence

à déposer un mois à l'avance.

<https://dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Modèle d'autorisation d'absence

Ce document contient :

Page 1 : le modèle explicatif de la demande d'autorisation d'absence.

Pages 2 et 3 : les deux versions prêtes à imprimer pour être complétées à la main.

Vous recevrez normalement un arrêté du rectorat vous autorisant à vous rendre au stage (ceci vous libère entièrement de vos cours pour la journée (sans obligation de rattraper), puisque l'administration doit vous accorder le temps de route pour être à 9h00 au stage). Tout absence de réponse de l'administration, vaut autorisation d'absence.

